

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Mutations. — L'armée et la Société des carabiniers suisses. — Uniformes et équipements. — Manœuvres du 1^{er} corps d'armée.

J'avais fait le projet de parler dans la chronique du mois de décembre 1902, de trois mutations survenues dans les hauts commandements; des circonstances imprévues ont retardé la mise à exécution de mon dessein.

Il faut enregistrer d'abord la retraite du doyen des commandants de troupes de l'armée suisse, le colonel-commandant de corps Künzli, qui commandait le IV^e corps d'armée. Le colonel Kunzli est âgé de 70 ans; il commandait le IV^e corps depuis 1894; il en a dirigé les manœuvres pour la dernière fois en 1902.

Auparavant, le colonel Künzli avait commandé la IV^e division; puis, après s'être retiré un temps du service, il avait succédé à la tête du IV^e corps au colonel Wieland.

Le colonel-divisionnaire Fritz Buhlmann, de la 3^e division, a été appelé à recueillir sa succession. Né en 1848, il était le plus ancien des commandants de division. Le Conseil fédéral lui a donné comme successeur le colonel-brigadier Edouard Will, de Nidau, né en 1854, qui commandait la 5^e brigade d'infanterie.

Après cette première série de mutations, est survenue la démission, comme commandant de la VII^e division, du colonel-divisionnaire Hungerbühler, chef de l'arme de l'infanterie. Le colonel Hungerbühler occupait son commandement depuis 1898; il y avait été appelé alors qu'il était instructeur du Ve arrondissement de division, charge à laquelle il avait dû renoncer à cause de sa promotion. Dès lors il avait été appelé aux importantes fonctions de chef de l'arme de l'infanterie et, comme tel, ainsi le veut l'usage, il ne pouvait conserver un haut commandement de troupes qu'à titre intérimaire; c'est cette circonstance, je suppose, qui a déterminé le colonel Hungerbühler à résigner son commandement. On peut espérer que cette retraite n'est que momentanée et que nous reverrons le chef de l'arme de l'infanterie à la tête d'un corps d'armée.

Cette démission a donné lieu à une série de déplacements: Le colonel-divisionnaire Schlatter passe de la VIII^e à la VII^e division; le colonel-divisionnaire Sprecher de Bernegg quitte le commandement des troupes du Go-

thard pour prendre celui de la VIII^e division ; il est remplacé lui-même au Gothard par le colonel-brigadier Geilinger, jusqu'ici commandant des fortifications de St-Maurice, et qui devient ainsi divisionnaire ; enfin, à ce dernier succède au commandement de St-Maurice le colonel-brigadier Perrier, jusqu'ici commandant de la 2^e brigade d'infanterie. On sait que le colonel Perrier sort de l'arme du génie, dans laquelle il a servi avec distinction jusqu'au moment où il a été placé à la tête d'une brigade d'infanterie. Il est donc bien préparé à prendre le commandement difficile et compliqué de St-Maurice. Celui-ci, débarrassé par le projet du Conseil fédéral de compétences administratives encombrantes, et ramené à un caractère plus essentiellement militaire, offrira plus d'intérêt.

Les camarades que le colonel Perrier laisse dans l'infanterie et qui ont pu apprécier les qualités solides et la sûreté de son commerce, ne le voient pas partir sans regrets. Ils ne veulent pas lui dire adieu, mais au revoir.

* * *

Dans la chronique du mois de décembre, j'ai mentionné l'invitation adressée par le chef de l'arme de l'infanterie au comité central de la Société des sous-officiers, de s'intéresser davantage, en dehors du service, à l'enseignement du tir dans les sociétés civiles de tir.

A cette occasion, on m'a communiqué le numéro du 11 octobre 1902 de la *Gazette des carabiniers suisses*. Hélas, je dois l'avouer, je ne suis pas un lecteur de ce journal et il faut une circonstance comme celle-ci pour qu'un de ses numéros passe sous mes yeux. On me signalait dans ce journal un article, suite probablement d'une série d'autres, et dans lequel, à propos de notre fusil d'infanterie, l'auteur donne une leçon en règle aux officiers instructeurs de tir sur l'enseignement du tir. Je ne puis pas discuter ici les méthodes préconisées par M. L. D., encore qu'elles ne diffèrent pas tant de celles qu'on applique dans les écoles de recrues ; je reconnaiss que certaines de ces observations sont très justes, mais pas toutes.

Je ne saurais non plus discuter avec lui la question arme ; il parle en tireur de stand, sans doute ; je me placerais au point de vue de la guerre, et nous n'arriverions pas facilement à nous entendre. Le tireur de stand devient de plus en plus difficile en fait d'armes ; il exige maintenant, comme précision, des conditions qu'on ne peut pas atteindre dans une arme de guerre, et des appareils de réglage trop délicats pour supporter les fatigues d'une campagne.

En faisant la part de l'exagération, je reconnaiss les progrès accomplis en Suisse dans le domaine du tir ; mais je pourrais émettre un doute sur les avantages que retire notre armée du développement toujours croissant du tir de stand.

Si des soixante mille membres de la Société de tir des carabiniers nous mettons à part les sociétés de tir de campagne qui lui sont affiliées

et dont une grande partie des membres ne tirent que les exercices militaires obligatoires, il restera encore un chiffre respectable de tireurs qui constituent le gros des tireurs de stand et qui forment la clientèle habituelle des tirs fédéraux, cantonaux et autres. Or, l'immense majorité de ces tireurs est composée d'hommes ayant dépassé la trentaine, qui sont donc sortis de l'élite de notre armée, c'est-à-dire de l'armée de campagne proprement dite, ou qui sont sur le point d'en sortir. Ce n'est donc pas eux qui peuvent faire monter le niveau du tir militaire. Je ne fais pas ici une critique, je constate un fait.

Les frais qu'entraînent les sociétés de tir sont trop élevés pour que la généralité de nos soldats d'élite soient en état de les supporter. Avant trente ans, on a rarement une position faite ; on lutte pour l'existence ; on fonde une famille ; on se prépare une position ; à côté de cela on n'a pas le temps et des ressources suffisantes pour prendre part à ces joutes attrayantes, utiles et très passionnantes, mais aussi très coûteuses que constituent les tirs.

Je voudrais maintenant reprendre la recommandation que le colonel Hungerbühler adressait au comité central de la Société suisse des carabiniers. Je lui dirais : « Vous aussi vous avez une tâche à accomplir ; si vous voulez que notre institution rende à l'armée de réels services, rendez-la accessible aux jeunes gens ; d'abord à ceux qui ne font pas encore partie de l'armée ; attirez-les et enseignez-leur le tir ; ensuite aux membres de l'armée. Pour cela, ne vous bornez pas à organiser de ces joutes dispendieuses auxquelles seuls les gens à la bourse bien garnie peuvent participer, mais aussi des tirs modestes, dans lesquels les frais seront calculés au plus juste et dont le gain, modeste aussi, ne tentera pas les professionnels du tir, qui n'y trouveront pas d'assez beaux comptes. »

Il est certain que le jour où les sociétés de tir auraient réussi à attirer à elles les jeunes gens non encore incorporés et à leur enseigner à tirer, elles auraient rendu à l'instructeur militaire du tir un signalé service.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, nous, les militaires, nous serons fondés à dire aux sociétés de tir que nous leur rendons plus de services qu'elles ne nous en rendent ; car c'est de nous que beaucoup de leurs tireurs ont reçu les premiers éléments du tir, qu'ils n'ont eu, plus tard, qu'à perfectionner.

• • •

A différentes reprises déjà, dans cette chronique, pendant les années 1901 et 1902, j'ai effleuré la question de la transformation nécessaire de l'uniforme de nos troupes. D'autres officiers, M. le colonel Hintermann en particulier, se sont préoccupés de cette question.

Les plus récentes guerres, la guerre anglo-boère surtout, paraissent

avoir amené la question à un point où son étude s'impose et où une solution pratique doit être recherchée.

En matière d'uniformes et d'équipements militaires, nous vivons sous l'empire d'une tradition et de préjugés tenaces et tyranniques. Celui qui pense, en vient très vite à se demander pourquoi pour se battre, c'est-à-dire pour tuer son semblable, on doit s'habiller de vêtements non pas seulement appropriés à l'usage qu'on en veut faire, et dits *vêtements d'uniforme*, mais encore parés de couleurs brillantes, enjolivés de boutons et d'autres ornements. S'il en est ainsi, c'est qu'à une certaine époque, après qu'on eut vu la nécessité de vêtir et d'équiper de la même manière les corps qui combattaient suivant la même méthode et avec les mêmes armes, on fut conduit à faire de l'armée, en même temps qu'un instrument de luttes, défense ou conquête, un objet de parade ; les uniformes devinrent de plus en plus brillants, se chargèrent de plus en plus d'ornements.

Il faut bien le confesser aussi, se parer a été une coutume de tous les temps et de tous les peuples, surtout des peuples dans l'enfance de la civilisation ; leurs guerriers se sont toujours revêtus de parures magnifiques.

A l'époque actuelle, et dans notre démocratie surtout, l'armée ne doit être qu'un instrument de défense. A cet égard, les exigences se font si grandes qu'il faut leur sacrifier tout ce qui n'est pas strictement nécessaire.

C'est certainement mû par des considérations de cet ordre que le chef de la subdivision de l'équipement à l'administration du matériel de guerre, M. F. Estermann, vient de publier ses vues personnelles dans une brochure récemment parue¹.

On peut ne pas être d'accord avec toutes les propositions de M. Estermann, mais ce qui me plaît, c'est qu'il prend, selon moi, la question par son vrai côté et qu'il propose une réforme radicale, trop radicale peut-être parfois, d'autres fois aussi trop timide. Il n'y a en effet rien, ou pas grand'chose à faire de nos uniformes actuels, et leur remplacement par des vêtements d'une autre sorte s'impose. Qu'on ne croie cependant pas que cette réforme puisse se réaliser à brève échéance.

Dans le même temps que M. Estermann publiait sa brochure, le Département militaire de la Confédération suisse instituait une commission pour étudier les changements pratiques qui pourraient être apportés à l'équipement et à l'habillement de notre infanterie. Cette commission, de création récente, n'a pas encore fonctionné. Elle aura une rude besogne. L'étude des propositions qui lui seront faites, l'établissement des modèles et les essais prendront beaucoup de temps. Mais enfin on marche ainsi à une

¹ *Feldmässig-rationelle Reform der persönlichen Ausrüstung unter besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse der Schweiz.-Armee*, von F. Estermann, Chef der « Ausrüstung-Abteilung ». Bern, Buchdruckerei Buchler et Cie, 1902.

solution. Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette solution soit conforme aux vrais besoins de notre armée et qu'elle contribue à soulager le budget et le troupier.

J'ai dit que les propositions de M. F. Estermann sont parfois trop radicales. En voici à mon avis un exemple. M. Estermann propose de remplacer le sac actuel par un sac du modèle dit tyrolien (*Rückentasche*). Or notre sac est probablement ce que nous possérons actuellement de meilleur dans l'équipement, et le sac tyrolien n'a pas fait ses preuves comme objet d'équipement militaire. Une armée, il est vrai, l'a adopté, l'armée norvégienne, et il est fortement préconisé en France par beaucoup d'officiers. Mais, il faudrait d'abord que des essais démontrent sa supériorité sur le sac actuel.

Où M. Estermann devient timide, c'est dans sa proposition de laisser un sabre aux officiers non montés, alors qu'il admet qu'en campagne ceux-ci ne le porteront pas. A quoi donc pourra leur servir un sabre ? Si c'est uniquement pour la promenade, qu'on le supprime. Car je pense bien que pour les exercices et pour les manœuvres, qui sont la préparation à la guerre, les officiers non montés feront comme en guerre : ils ne porteront pas le sabre.

Ce que l'on pourrait reprocher, en général, à M. Estermann, au moins d'après sa brochure, c'est que sa documentation soit insuffisante. La seule source à laquelle il paraît avoir puisé, c'est le médecin-général Prof.-Dr Krocke. Certainement l'avis de ce savant mérite d'être pris en considération. Mais il a une foule d'émules, en Allemagne comme en France, et, dans ce dernier pays en particulier, ces derniers temps, les préoccupations se sont vivement tournées vers l'habillement et l'équipement du soldat. A côté de l'important ouvrage du commandant Lavis, *Sac au dos*, que tout militaire que ces questions intéressent doit consulter, il faut citer les très nombreux articles publiés par le journal *La France militaire*.

Quoiqu'il en soit, on lira avec intérêt et avec profit la brochure de M. Estermann ; les propositions dont elle est suivie ont au moins l'avantage de donner une base à la discussion.

Dans une dernière partie, M. Estermann étudie les conséquences financières qu'aurait l'adoption de ses propositions ; je dois avouer que je suis absolument incapable de le suivre sur ce terrain. Selon lui, après la période transitoire, l'économie réalisée annuellement serait de un million de francs environ. Ce n'est pas une bagatelle et cet argent pourrait être employé mieux pour le développement de la valeur guerrière de notre armée qu'en ornements et en vaines parures.

On peut inférer des renseignements, assez incertains d'ailleurs que l'on possède touchant les manœuvres du I^{er} corps d'armée en 1903, que les deux divisions seront stationnées comme suit pendant le cours préparatoire. Car il y aura, on nous l'assure, un cours préparatoire de 8 jours. La I^{re} division sera sur les deux rives de la Venoge, entre Lausanne et Cossonay ; la II^e division sur les deux rives de la Thièle, aux environs d'Yverdon, et sur le plateau de Pomy. Dans chacune des deux divisions, les régions de stationnement des brigades seront probablement séparées par le cours d'eau.

Dans ces conditions, est-il possible de conjecturer où auront lieu les manœuvres de division contre division et de corps d'armée contre division de manœuvre ? On dit que la période des exercices de régiment contre régiment et de brigade contre brigade amènera la I^{re} division dans le Jorat, et qu'elle sera remplacée dans ses cantonnements des deux rives de la Venoge par la II^e division. Les manœuvres des deux divisions auraient alors lieu à travers le Jorat, direction Moudon, la I^{re} division formant cette fois-ci le corps Est, et la II^e le corps Ouest. Puis les manœuvres du corps auraient lieu dans la direction Payerne ou Fribourg, contre une division combinée formée de troupes tirées du II^e corps d'armée.

Après quoi, il est possible que tout cela soit de la haute fantaisie.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil rétrospectif : le réarmement de l'artillerie : la tactique de l'infanterie ; nos mitrailleuses. — L'organisation de l'armée. — Le budget pour 1903. — Les grandes manœuvres.

L'année qui vient de s'écouler a vu diverses discussions touchant aux intérêts les plus importants de l'armée. Rappelons entre autres le réarmement de notre artillerie de campagne et les modifications à la tactique de l'infanterie basées sur les expériences de la guerre sud-africaine.

Pour l'artillerie de campagne, rien n'est encore décidé au sujet de la transformation du matériel, mais l'opinion publique ne se dissimule plus les grands avantages des pièces à recul sur l'affût au regard des pièces actuelles à affût rigide et à bêche à charnière (*Klappsporn*). Quant aux boucliers protecteurs, la controverse continue, les diverses expériences avec shrapnels à balles d'acier lui apportant un nouvel aliment. A ce propos, l'exposition de Dusseldorf a donné lieu à la manifestation d'un nouveau point de vue. Le général Reichenau, dont les attaches avec la maison Ehrhardt (Rheinische Metallwaaren- u. Maschinenfabrik) sont connues, a proposé sa pièce de calibre réduit, qui tire seulement un obus à percus-

sion, dont le poids est sensiblement réduit et dont les boucliers protègent non-seulement de front, mais sur les côtés. Ces propositions ont rencontré une vive opposition dans notre artillerie qui ne veut pas renoncer au shrapnel et au calibre actuel. Il est fort probable qu'on passera à l'ordre du jour sur la proposition Reichenau.

En général, le réarmement de notre artillerie se présente plutôt comme une question de finances. Il est probable que l'on se contentera de la transformation de l'affût et peut-être du caisson. En même temps il faudra songer à la « réorganisation » dont le point décisif sera la question : batterie de 4 ou de 6 pièces ? Je ne crois pas toutefois qu'en réduisant le nombre des pièces de la batterie on obtienne en même temps une réduction du nombre total des pièces comme en France.

Quant à la tactique de l'infanterie, vous savez que ses modifications ont fait l'objet d'une ordonnance impériale, formulant des « directives ». Le règlement lui-même n'a pas été modifié jusqu'à maintenant. La formation fondamentale est la ligne déployée en ordre serré aussi bien que dans l'ordre dispersé. Les lignes de tirailleurs sont très minces, les intervalles ne sont pas réguliers, comme de juste, quoique prévus en général à six pas. Si possible, on s'en tient aux groupes, mais ce n'est pas absolu. Les bonds sont extrêmement raccourcis, de 20 à 30 m. selon la configuration du sol. Les soutiens, les réserves et d'une manière plus générale les lignes d'arrière observent des dispositions analogues, depuis le moment où elles entrent dans la zone du feu de l'adversaire. Pour l'ouverture du feu, on parle des distances de 800 à 1000 m., en principe. L'application dépendra des circonstances et de la nature du sol.

L'année passée a été publié également le « règlement de manœuvre » et l'instruction sur le tir pour nos mitrailleuses. Notre système est tout à fait original quant à la construction de l'affût. Celui-ci est à deux mains, pour ainsi dire. Pour son usage en liaison avec la cavalerie, la mitrailleuse est sur l'affût à roues avec l'infanterie, elle manœuvre sur un traîneau qui peut être transporté par les hommes. La mitrailleuse disparaît alors dans le terrain. A nos divisions de cavalerie seront toujours attachées des subdivisions de mitrailleuses. Dans l'application il ne faut jamais oublier qu'il s'agit d'un fusil, non d'un canon.

En ce qui concerne l'organisation de l'armée, l'année passée n'a pas vu de grands changements. On avait parlé sérieusement d'une réorganisation du génie; elle n'a pas été réalisée. Les « Festungsbau-Officiere » ont été le seul résultat effectif de cette réforme attendue depuis longtemps. Le budget parle des reconstructions et de complément de travaux de défense du pays. Ils s'effectueront aussi bien à la frontière de l'est qu'à la frontière ouest et exigeront quelques années.

Le budget pour 1903 s'est fait attendre. Il ne comporte guère de demandes de quelque importance. Tout sera réservé pour 1904, délai d'échéance du quinquennat de 1899. Pour 1903, on demande des états-majors pour un régiment et un détachement de chasseurs à cheval, ainsi que quatre compagnies d'artillerie à pied. Le service des automobiles sera développé. Voilà l'essentiel.

* * *

Les grandes manœuvres en 1903 auront lieu dans les régions limitrophes du royaume et de la province de Saxe. Y prendront part le IV^e corps d'armée prussien et les XII^e et XIX^e saxons. Probablement que les unités de ce dernier seront réparties entre les deux autres corps.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations et nominations nouvelles. — Une enquête sur la question de l'armement de l'artillerie.

Sous date du 17 décembre, l'Empereur a mis à la retraite, avec remerciements spéciaux pour services rendus, le général de cavalerie baron Krieghamer, depuis de longues années chef du ministère commun de la guerre et l'a remplacé, en cette qualité, par le lieutenant-feldmaréchal Henri, chevalier de Pitreich.

Comme il est naturel que l'on s'intéresse peu, à l'étranger, aux détails concernant la carrière parcourue par nos hautes personnalités militaires, nous nous bornerons à rappeler que le baron Krieghamer a été en service actif pendant 50 ans et a détenu, pendant plus de 9 ans, le portefeuille du ministère commun de la guerre. Il fut auparavant général commandant de corps à Cracovie — I^{er} corps — et il était sorti de la cavalerie.

Le nouveau ministre de la guerre, lieutenant-feldmaréchal chevalier de Pitreich, est sorti du génie et fut promu, après 17 années seulement de service, comme officier à l'état-major général, où il s'est rendu, à plusieurs reprises, fort utile. Précédemment, il s'était distingué d'abord comme chef de bataillon, puis comme commandant du 72^e régiment d'infanterie, et enfin comme divisionnaire d'infanterie. Dans ces six dernières années, il remplissait les fonctions pleines de responsabilités de remplaçant du « chef de l'état-major général de la force armée. » Il est âgé aujourd'hui de 60 ans. L'armée a pleine confiance dans son nouveau ministre de la guerre. On espère qu'il saura donner une impulsion nouvelle à notre force armée, dont le développement avait subi, dans le cours de ces dernières années, un léger temps d'arrêt et que sa présence, à la tête du ministère commun de la guerre, hâtera la solution d'importantes questions pendantes, telles que l'augmentation du contingent annuel des recrues, la réorganisation de l'artillerie, la révision de la loi pénale militaire, etc.

En même temps que l'ancien ministre de la guerre, le premier chef de section du ministère, lieutenant-feldmaréchal Schönaich, a été également relevé de ses fonctions et appelé au commandement du 9^e corps, à Josefstadt, en Bohême. Le précédent chef du 9^e corps, Feldzeugmestre Edler von Kobus, a reçu le commandement du 13^e corps, à Agram, dont le commandant, le général de cavalerie baron Bechtelsheim, a été nommé capitaine de la garde de corps autrichienne de l'Empereur, en remplacement du capitaine de la garde baron von Piret, récemment décédé.

Pour être complet, nous mentionnerons encore la nomination du lieutenant-feldmaréchal chevalier von Pino, qui fut en dernier lieu divisionnaire d'infanterie et auparavant, durant de longues années, commandant de l'Ecole de guerre au poste de premier chef de section du ministère de la guerre, et celle du major général Potiorek aux fonctions de remplaçant du « chef de l'état-major général. »

— La grosse question des nouveaux armements de notre artillerie de campagne est toujours à l'ordre du jour et donne lieu, dans la presse militaire, à des débats plus animés que jamais. Les propositions du lieutenant-général von Reichenau¹ sont venues la compliquer encore davantage. En vue de contribuer quelque peu à l'éclaircissement de cette question, la direction de la *Danzers Armee Zeitung* s'est adressée à un certain nombre d'officiers en activité de service de l'armée austro-hongroise, les priant de lui faire connaître leurs vues à ce sujet et ce journal a publié, dans ses numéros de décembre, 49 et 51, les résultats de son intéressante enquête.

Trois réponses étaient anonymes. Parmi les 10 officiers d'état-major et capitaines qui ont signé les leurs, 9 appartenaient à l'artillerie, 1 au génie. Le lieutenant-général von Reichenau, qui peut être considéré comme étant, en grande partie, l'initiateur des tendances nouvelles qui se sont fait jour en ces matières, a aussi exposé son point de vue, de même que le capitaine en retraite W. Stavenhagen, l'écrivain militaire allemand bien connu.

Les conclusions de ce dernier, présentées en quelques phrases brèves ettranches, sont résolument conservatrices :

« Le bouclier serait le tombeau de l'artillerie de campagne. »

« Vouloir que l'artillerie combatte en liaison étroite et constante, épaule contre épaule, avec l'infanterie, c'est montrer que l'on se fait une idée absolument fausse du rôle tactique dévolu à chacune des deux armes. »

« Le canon de campagne et l'obusier de campagne répondent à des destinations absolument distinctes. Ces pièces ne peuvent être employées l'une pour l'autre. »

¹ Voir livraison de novembre 1902, pages 933 et suivantes.

« Le shrapnel avec fusée à double effet est susceptible de perfectionnements nouveaux, mais il reste le projectile *par excellence* de l'artillerie de campagne. Il est à la hauteur de *toutes* les exigences de la guerre et peut être utilement employé en *toutes* circonstances. »

« Tout ce débat sur les nouveaux canons, qui s'agitent autour des tapis verts, amorcé par des fabricants, est une aberration moyenâgeuse, un produit nuisible d'une longue période de paix, un indice de nervosisme et d'abattement de nos armées modernes. »

« Ce n'est qu'avec une artillerie de campagne solide et mobile — pour laquelle le calibre de 7,5 cm. représente la limite la plus basse que l'on puisse atteindre, — avec des troupes courageuses, parfaitement exercées au tir et bien commandées que l'on vaincra. »

Ces vues extrêmes sont, on le voit, diamétralement opposées à celles de Reichenau, dont on connaît les propositions, qui peuvent se résumer comme suit : recul sur affût, bouclier, roues et caissons blindés, diminution de calibre, remplacement du shrapnel supprimé par un obus brisant d'un modèle nouveau.

Les officiers de l'armée austro-hongroise, dont la *Danzers Armee Zeitung* avait reçu et publié les avis sur la question toute générale des nouveaux armements de l'artillerie, furent ensuite invités, par la direction de ce journal, à répondre au questionnaire suivant :

- 1^o Les canons à recul sur affût doivent-ils être préférés aux pièces à bâche de crosse ?
- 2^o La pièce et le caisson de munitions doivent-ils être cuirassés ?
- 3^o Le calibre de la pièce de campagne peut-il être diminué et si oui dans quelle mesure ?
- 4^o L'obus brisant peut-il supplanter le shrapnel ?
- 5^o L'obusier de campagne léger doit-il être également transformé ?
- 6^o Le cuirassement des pièces et des caissons exercerait-il une influence sur l'emploi et la conduite de l'artillerie de campagne et laquelle ?

Bien que ces six questions fussent aussi précises que judicieusement posées, il est naturel qu'étant donnée la complexité de la matière, les officiers consultés n'aient pu répondre à chacune d'elles par *oui* et par *non*.

La première seule fut, à l'unanimité, résolue affirmativement. A la seconde question, la majorité des officiers répondit également par un *oui*, mais uniquement par le motif que la France a pris les devants dans ce domaine et en faisant bien remarquer que l'emploi du bouclier ne s'impose pas comme une conséquence nécessaire du rôle tactique naturellement réservé à l'artillerie. En outre, les cuirassements étaient réclamés, non contre les projectiles de l'artillerie, mais contre ceux de l'infanterie

et de façon qu'ils puissent, dans ce dernier cas, offrir une protection suffisante jusqu'aux distances les plus courtes.

Les réponses aux questions 3, 4 et 5 différaient sensiblement les unes des autres. En général, elles étaient plutôt négatives. Les vues émises en réponse à la question 6 ne pouvaient avoir de valeur pratique, dès l'instant que les avis étaient partagés sur la réponse à donner à la question 2. L'opinion dominante était que l'artillerie doit se préoccuper aussi peu que possible du feu de l'infanterie et qu'à l'avenir, son action devra s'exercer à des distances beaucoup plus courtes et d'une manière beaucoup plus effective que cela n'avait été le cas jusqu'ici.

L'enquête ouverte par la *Danzers Armee Zeitung* n'aura guère contribué à éclaircir cette question si complexe, — la plus importante qui se pose, de nos jours, dans toutes les armées — de la transformation de l'armement de l'artillerie. Mais les mémoires, en partie très développés, qu'a publiés la *Danzers Armee Zeitung* montrent, tout au moins, que leurs auteurs possédaient leur sujet à fond, qu'ils avaient soigneusement étudié, du point de vue critique, les plus récentes publications parues sur la matière, notamment les travaux des généraux allemands von Hoffbauer, von Reichenau et Rohne et qu'ils étaient parfaitement au courant des différentes phases par lesquelles a passé, dès le début jusqu'à l'heure actuelle, cette question importante pour l'infanterie aussi bien que pour l'artillerie. Ce débat aura facilité la tâche du gouvernement et l'amènera, sans doute, à prendre bientôt des décisions fermes.

Jusqu'ici, seule la question des obusiers de campagne a été résolue en principe. Les bouches en bronze-acier forgé, seront fabriquées dans les arsenaux militaires à Vienne. La fabrication des affûts à bêche sera laissée à l'industrie privée.

Les nouveaux obusiers de campagne pourront être mis en service dès le printemps prochain. A chaque division de batteries d'obusiers, il sera attribué un obusier comme pièce d'exercice. Les autres pièces seront des canons de campagne qui seront remplacés par des obusiers au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication.

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

Réorganisation de l'armée. — Nouvelles garnisons. — Un haras. — A propos du raid militaire. — Les fortifications d'Anvers. — Dans le service d'administration. — Questions d'indemnités.

Notre armée vient de subir une nouvelle organisation ayant pour but principal l'augmentation des effectifs de guerre. La loi du 21 mars 1902 a porté de 140 000 à 180 000 hommes ces effectifs, ce qui entraîne naturellement une réorganisation du pied de paix.

Nos régiments d'infanterie sont augmentés de dix-neuf bataillons. D'autre part, nos régiments d'artillerie de forteresse sont supprimés et transformés en quinze bataillons d'artillerie de forteresse.

Voici les détails de l'organisation nouvelle :

Infanterie. Le régiment des carabiniers se composera d'un état-major, quatre bataillons actifs, un bataillon de réserve et trois bataillons de forteresse.

Les autres régiments auront un état-major, trois bataillons actifs, un bataillon de réserve et deux bataillons de forteresse. Les bataillons seront composés d'un état-major et quatre compagnies, dont une de cyclistes aux bataillons actifs du régiment des carabiniers.

Chaque régiment comprendra en outre un dépôt composé d'un état-major et d'une compagnie. L'infanterie comprendra en plus un corps de discipline et de correction de quatre compagnies de quatre pelotons, une école de cadets et une école de pupilles.

La cavalerie conservera son organisation actuelle.

L'artillerie de campagne, dont le contingent est augmenté en vue de la réorganisation, restera provisoirement constituée comme elle l'est.

L'artillerie de forteresse sera organisée sur le pied de paix comme au moment de la mobilisation, par position fortifiée. Dans chacune de celles-ci elle sera groupée par secteurs; chaque secteur comprendra un ou plusieurs bataillons selon son importance.

L'artillerie de forteresse de la position d'Anvers, y compris celle affectée à la place de Termonde, comprendra trente batteries actives et vingt batteries de réserve en huit bataillons. Celle de la position de Liège comportera douze batteries actives et quatre de réserve, groupées en quatre bataillons. Celle de la position de Namur aura neuf batteries actives et trois de réserve réparties en trois bataillons.

L'artillerie de forteresse de chacune de ces trois positions comprendra, en outre, un dépôt. Les services spéciaux de l'artillerie et du génie sont légèrement modifiés. C'est ainsi que la compagnie des pontonniers d'artillerie est supprimée et ses services passent à la compagnie similaire du génie.

Les compagnies spéciales du génie sont : une de chemin de fer, une de télégraphistes, une d'ouvriers et d'aérostiers, une de torpilleurs et d'artificiers. Le régiment du génie comprend un état-major, six bataillons et un dépôt.

Le régiment du train et le bataillon d'administration conservent leur organisation actuelle.

— De nouvelles garnisons sont projetées par le département de la guerre : le 10^e régiment de ligne ira tenir garnison à Bruxelles pour y compléter la 5^e brigade d'infanterie ; le 3^e chasseurs, deux bataillons à Malmer ou

Louvain, un bataillon à Vilvorde, les dépôts de Malmer iront occuper l'ancienne caserne du 2^e régiment d'artillerie ; le 2^e chasseurs à pied déta-cheront un bataillon à Tournai. Les régiments de cavalerie seront répartis vers les villes frontières. Des écoles régimentaires iront occuper des villes plus importantes. Les garnisons de Charleroi, Mons, Tournai subiront des changements importants ; dans d'autres villes, la garnison sera supprimée.

Tous ces changements seront opérés pendant le premier semestre de 1903.

— En vue de la production indigène du cheval de troupe, on songerait au département de la guerre à rétablir un haras comme il en existait un autrefois à Tervueren, à proximité de Bruxelles. On donne comme raison de ce projet les résultats obtenus en France, grâce aux haras, pour la création d'un cheval de troupe. Le récent raid a mis ce résultat en évidence.

— Ainsi que je vous l'annonçais dans ma précédente correspondance, le dit raid militaire couru entre Bruxelles-Ostende a fait l'objet de débats fort orageux à notre Chambre des députés.

Un de nos députés socialistes, M. Berloz, a vivement pris à partie notre ministre de la guerre en protestant énergiquement contre *l'horrible boucherie* qu'a été le fameux raid militaire et qu'il qualifie même de *chevauchée des brutes*.

Il forme le vœu de ne plus voir répéter cette lutte d'un nouveau genre, absolument contraire au but que s'est proposée la Société protectrice des animaux. D'un autre côté, notre ministre de la guerre, en réponse à ces protestations, prétend que le raid a beaucoup appris et a constitué, au point de vue de la cavalerie, un événement de la plus incomparable importance !

Malgré cette déclaration, il semble bien qu'en présence de l'impression laissée par le raid militaire dans la population, une entreprise de ce genre ne se reverra pas chez nous.

— Notre éminent génieur militaire, le général Brialmont, dont j'ai déjà eu si souvent l'occasion de vous entretenir, vient de publier une nouvelle brochure sur l'agrandissement et la défense de notre grande enceinte fortifiée, la ville d'Anvers. Ce travail, comme tous ceux qui émanent de lui, est remarquable par sa concision, sa lucidité et l'esprit élevé qui l'anime.

Le général Brialmont expose les raisons politiques qui ont donné naissance au projet d'agrandissement d'Anvers, connu sous le nom de projet Vandenpeereboom, ministre de la guerre civil qui a précédé notre ministre de la guerre actuel, le général Cousebaut d'Alkemade. Ce projet suppose la démolition de l'enceinte en vue de l'agrandissement de la ville,

le commerce anversois voyant dans cette démolition la source d'une nouvelle prospérité.

En conséquence, M. Vandenpeereboom imposa au général Lienart un projet d'agrandissement d'Anvers basé sur la démolition de l'enceinte actuelle réputée à juste titre comme un modèle en son genre; elle avait été élaborée par le général Brialmont. Celui-ci insiste avec vigueur sur l'utilité de l'enceinte au point de vue de la défense nationale, considérant que le camp retranché d'Anvers offre une importance toute spéciale dont la chute signalerait la fin de l'indépendance belge.

Le général Brialmont démontre que son projet est supérieur au point de vue militaire à celui de Vandenpeereboom, surtout sous le rapport fiscal. Il coûterait 23 362 000 fr. de moins.

Il conclut en faisant observer que le devoir du Parlement est de repousser toute solution ne satisfaisant pas à la condition essentielle de laisser à l'enceinte d'Anvers sa grande valeur comme réduit de la défense nationale.

La méconnaissance des idées de notre illustre ingénieur militaire par notre gouvernement est, comme vous le pensez, fort mal notée dans nos sphères militaires.

— Notre Ministre de la Guerre vient de soumettre à la signature du Roi un arrêté créant dans le corps d'infanterie des sous-intendants de troisième classe qui seront assimilés aux capitaines en second.

Ces nouveaux fonctionnaires seront appelés au recrutement de notre service de l'intendance. Toutefois, une place d'intendant de deuxième classe et trois places de sous-intendant de première classe resteront réservées aux capitaines en premier quartiers-maîtres qui auraient fait preuve des connaissances indispensables pour remplir les fonctions d'intendant-ordonnateur.

La fonction d'officier-payeur comporte le grade de sous-lieutenant. A l'avenir les emplois vacants dans ce grade seront conférés à la suite d'un examen et réservés, pour une moitié aux sous-lieutenants de toutes armes et aux officiers administratifs de quatrième classe, pour l'autre moitié aux sous-officiers des corps de troupes. Le recrutement de nos officiers d'administration aura lieu aussi à la suite d'un examen, les emplois étant aussi réservés pour une moitié aux sous-officiers et sous-lieutenants de toutes armes, pour l'autre moitié aux sous-officiers du bataillon d'administration.

— Actuellement, les rations de vivres de campagne allouées aux officiers obligés de séjourner au camp de Beverloo sont des plus minimes. Elles ont fait l'objet de nombreuses plaintes justifiées. C'est ainsi que pour le Ministre de la guerre, l'indemnité journalière n'est que de 4 fr. 80; elle n'est que de 1 fr. 60 pour les chefs de corps et à peine 60 c. pour les

capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Ces allocations sont donc tout à fait dérisoires, si l'on considère surtout que, pour les officiers, le séjour au camp nécessite des frais extraordinaires. Quant aux sous-officiers et soldats, ils reçoivent la somme de trois centimes par jour!

En présence du grand nombre des réclamations émanant surtout d'officiers subalternes, il serait enfin question d'augmenter les indemnités actuelles.

Pendant les grandes manœuvres, les indemnités sont plus importantes : les lieutenants-généraux reçoivent presque 20 fr. par jour, les généraux-majors, 10 fr., et les autres officiers, 6 fr.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée en 1902. — Au ministère de la guerre. — Le budget. —
Quelques récentes publications.

L'année écoulée a trompé nos espérances, ou du moins les espérances des Français qui considéraient le général André comme un réformateur. Décidé à apporter de grandes modifications dans le personnel, il a montré dans l'exécution de cette partie de son programme un courage louable que n'ont pas toujours égalé son esprit de suite ou sa clairvoyance. Il a fait de mauvais choix. Dans l'ensemble, pourtant, on ne peut nier ni qu'il ait eu raison de vouloir que les officiers républicains eussent une place dans l'armée républicaine ni qu'il se soit efforcé de la leur donner, y employant même parfois un excès de vigueur, au risque d'aller à l'encontre de son objet. Mais enfin les hommes ne sont pas tout : les institutions comptent pour quelque chose. Tant qu'a duré le travail d'épuration des cadres de l'armée, on prenait patience, se disant que, une fois entouré de collaborateurs de son choix, le ministre réformerait l'armée, dont tant de parties sont caduques, qu'il y apporterait quelque chose de moderne et de libéral. On s'attendait à ce que cette évolution fût accomplie sous l'initiative d'un homme qui passe pour avoir l'esprit philosophique ; d'un homme dont personne ne peut méconnaître l'énergie, la virilité, la résolution ; d'un homme qu'un concours de circonstances a affranchi de beaucoup de préjugés. On trouve aujourd'hui qu'il ne s'est pas dépouillé de l'influence du milieu ambiant, qu'il s'est façonné à la mentalité professionnelle, et n'a pas su s'en dégager par un effort violent de volonté, par une application de pensée continue ou par un sursaut d'intelligence. Aussi, quand il s'est créé l'Instrument qu'il voulait, quand il l'a eu en main, il n'en a su tirer qu'un parti médiocre. En conséquence, on entrevoit (certains même escomptent !) l'éventualité plus ou moins prochaine de sa retraite.

A la vérité, on peut dire qu'il n'a pas toujours eu la main heureuse dans le choix de ses collaborateurs : il a introduit sous son toit même des éléments de désorganisation. Il en est résulté que sa volonté a été souvent méconnue, que ses décisions ont été contrecarrées ; ses intentions travesties. J'en ai cité assez d'exemples pour n'avoir pas besoin d'insister. Mais, s'il est vrai qu'il ne puisse compter sur le concours de son entourage immédiat, n'est-ce donc pas la preuve qu'il manque de pénétration et de clairvoyance dans les jugements qu'il porte sur les hommes ? Peut-être n'a-t-il pas non plus une vue profonde des choses, et est-ce l'insuffisance de ses conceptions plus que la résistance des bureaux, des comités ou des corps, qui l'a empêché d'accomplir une œuvre durable. Voici deux ans et demi qu'il est à la tête de l'armée ; tout porte à penser qu'il atteindra le troisième anniversaire de son avènement à cette haute situation. Déjà il a dépassé de beaucoup la durée moyenne de la vie ministérielle ; mais de cette longévité, il n'a guère su profiter, non plus que de la chance qu'il a eue tant d'être entouré d'une réputation qui le rendait sympathique à la majorité, que d'avoir appartenu à un gouvernement qui a fait preuve de vitalité et auquel le pays a témoigné sa pleine confiance.

En dépit de circonstances aussi favorables, va-t-il rentrer dans l'ombre sans avoir accompli un système de réformes, comme disent les mathématiciens, un ensemble de progrès auquel son nom restera attaché ? Les améliorations qu'on lui doit sont partielles, isolées, parfois incohérentes et contradictoires : sa personnalité n'a pas su s'imposer et leur donner de l'unité ; on sent qu'elles sont l'œuvre d'individualités diverses ; il n'a même pas su, s'emparant d'initiatives étrangères et se les appropriant, les marquer de son empreinte. Il a laissé les bureaux, les comités, les commissions accomplir leur besogne, et, si le plus souvent il a encouragé leur activité et stimulé leur zèle, il n'a pas toujours su s'inspirer de leurs idées et faire valoir leurs travaux. Lorsqu'il a eu, au Parlement, dans les séances intimes où s'élaborent les lois, loin de la publicité, à soutenir quelque projet ou à discuter quelque proposition, il a laissé ses auditeurs sous une impression pénible. Ils ont trouvé qu'il parlait médiocrement, en homme qui ne possède pas à fond les sujets qu'il a à traiter.

Peut-être manque-t-il de doctrine et de puissance créatrice. Je l'ai dit ici même au lendemain du jour où il est entré dans le cabinet Waldeck-Rousseau, en juin 1900, et, quand il a été maintenu à son poste par M. Combes, en juin dernier, j'ai repris le même refrain, tout en exprimant la satisfaction que j'éprouvais de ce maintien. On avait dit qu'il serait balayé à la première occasion, et les ennemis du régime actuel s'apprêtaient à s'en réjouir ; mais les républicains se furent odieusement mal conduits en payant de tant d'ingratitude les services rendus à leur parti par le seul général qui ait montré du courage « civil, » et beaucoup. Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est fort heureux que le général André n'ait pas été

débarqué. On pouvait d'ailleurs admettre qu'il nourrissait de vastes projets, mais que ceux-ci avaient été contrariés par la volonté autoritaire du plus grand homme d'Etat que la France ait eu depuis vingt ans. On pouvait espérer que, devenu plus libre sous un chef moins dominateur et plus disposé à se laisser éclipser, il mettrait au jour les grandes choses qu'il portait en lui. C'est en quoi, je le répète, on a éprouvé un certain mécompte.

Il ne semble pas que le nouveau Règlement sur les exercices de l'infanterie soit une de ces grandes choses, pas plus que l'Instruction sur le ravitaillement. Grâce à la longueur de son règne, un certain nombre de réformes dateront de lui; il en est bien peu dont on pourra dire qu'elles sont de lui¹. A part la suppression des inspections générales et la mise à l'essai du casque, je ne vois point quel est son apport personnel. Il a peu contribué à la réduction de la durée du service militaire, et chacun sait que le projet de loi sur l'avancement n'est point son œuvre, ce dont je suis fort éloigné, pour ma part, de lui faire un grief. Bref, dans les milieux politiques, on estime que l'heure est proche où on jettera par-dessus bord ce timonier auquel on reproche de tenir le gouvernail d'une main défaillante.

Mais qu'on n'oublie pas qu'il a su, un jour, le jour qu'il fallait, donner un vigoureux coup de barre, le donner dans le sens opportun. Il a eu un beau rôle, et, si le pays n'est pas ingrat, son souvenir doit rester. Malheureusement, il est rare que l'opinion publique se rende compte de ce qui constitue la valeur d'un homme, ce qui lui crée des titres à la reconnaissance nationale. Elle méconnaît dans un Trochu le penseur, le philosophe, pour ne voir en lui que le général. A un Thiers, vulgarisateur de choses militaires et narrateur précis de combats, elle attribue des compétences en tactique. Elle considère Dragomirof comme un tacticien et un grand penseur, alors qu'il n'est guère qu'un polémiste de talent. Et ainsi de suite.

Le mérite n'est pas mince d'avoir discerné que les républicains n'avaient pas dans l'armée républicaine la place à laquelle ils avaient droit. L'honneur est grand d'avoir eu le courage de la leur donner. Mais parce qu'on a eu, dans sa vie, l'intuition d'une nécessité et qu'on a montré de la crânerie, ce n'est pas à dire que forcément on ait le cerveau d'un réorganisateur. Il ne faut pas demander à un aigle de siffler comme un rossignol, et, quand il s'agit de faire du miel, un lion a beau être un lion, il n'en sait pas autant qu'une abeille. Ne demandons pas aux gens plus qu'ils ne peuvent donner.

Le général André, malgré ses grandes qualités, n'est pas l'homme qu'il faut pour reconstituer l'armée, pour réformer la justice militaire, pour

¹ Je compte parler bientôt, à moins que la *Revue militaire suisse* ne consacre à ces sujets des articles de fond, de quelques réformes très récentes, qui sont d'un haut intérêt. La réorganisation de notre cavalerie, les nouveaux Règlements sur le tir et sur la gymnastique, l'Instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne, méritent des études approfondies ou tout au moins des analyses détaillées. Si je me borne à les mentionner ici, c'est avec l'intention d'y revenir le mois prochain.

aborder le problème de la constitution des cadres ; il n'a su prendre nettement position sur aucune de ces questions ; il a eu l'air de borner son ambition à éluder les difficultés par des expédients ; il n'a pas su défendre les idées qui paraissent justes et conformes à l'esprit de notre démocratie ; ni sur le mode d'avancement des officiers, ni sur la constitution d'un corps de sous-officiers, ni sur le renagement des simples soldats, ni sur l'organisation des unités tactiques, ni sur le rôle de la fortification, il n'a apporté des solutions qui me satisfassent. Mais je dois reconnaître que beaucoup de bons esprits approuvent ce qu'il a fait.

A quoi bon entrer dans le détail ? Mois par mois, louant de mon mieux ce que je trouvais louable, j'ai signalé l'absence de principes, le manque de doctrine qui, à mon avis, ont paralysé ses meilleures idées. Je ne récapitulerai pas mes griefs, desquels, d'ailleurs, aucun n'est bien gros. C'est leur accumulation seule qui me fait me plaindre. Et si je m'exprime aujourd'hui avec une amertume inusitée, et manifestement injuste, c'est que j'additionne toutes les petites déceptions éprouvées, tous les mécomptes dont j'ai souffert dans mon désir de progrès, toutes les douleurs que j'ai ressenties dans mon amour pour l'armée. Je suis comme le spectateur qui voit un joueur perdre la partie, ayant tous les atouts dans la main. Le dépit me rend partial.

Une des premières tâches qui s'imposaient au gouvernement, c'était de produire un budget clair et loyal. J'ai dit, le mois dernier, que le projet distribué aux Chambres est embrouillé et obscur comme si on l'avait fait exprès. Il n'est pas non plus très honnêtement établi. Non certes que je suspecte la probité du général André : je sais qu'il a les plus pures vertus privées, et, si j'ai rendu hommage à sa crânerie, je suis prêt à proclamer sa parfaite droiture. Mais il n'a pas su exiger que ses subordonnés fissent une œuvre sincère. L'administration de la guerre ne s'est pas départie des habitudes qu'elle a empruntées aux négociants, lesquels aiment à surfaire leur marchandise et à en demander de prime abord un prix trop élevé pour procurer à l'acheteur le plaisir de marchander et d'attribuer à sa... roublardise le rabais consenti en fin de compte.

Cette fois, le marchandage a été bien fait. M. Maujan a obtenu du général André qu'il rabattit plus de 25 millions sur les 720 qu'il avait demandés, soit environ 3,4 %, alors que naguère M. Boudenoot en avait péniblement rogné 10 $\frac{1}{2}$ sur 875, soit environ 1,1 % (c'est-à-dire proportionnellement trois fois moins). M. Maujan voulait même doubler le montant des économies qu'il avait réalisées. Il suffisait, pour arriver à ce résultat, de renvoyer en avril prochain les soldats qui doivent être libérés en septembre 1903. Au printemps, ils auront trente mois de service ; or, on va se contenter de vingt-quatre, puisqu'on va approuver la loi Rolland ; donc, a fortiori, semblait-il qu'on dût admettre la solution que proposait l'hono-

rable rapporteur. On a rétorqué cette argumentation en disant que le service de deux ans ne peut s'accommoder avec la législation actuelle : tant que celle-ci sera en vigueur, on risque de l'énerver en n'en conservant que la lettre et en s'inspirant subrepticement, dans ses actes, d'un esprit tout différent.

Est-il utile de dire sur quels points ont porté les réductions opérées par la Commission du budget ? Je ne le crois pas. On vous présente une note d'hôtelier que vous trouvez exorbitante : vous vous plaignez du prix auquel on a compté la bougie, auquel on a imputé une détérioration au mobilier, et vous demandez qu'on vous diminue le total de cinquante francs ; le patron discute, on finit par s'arranger avec un rabais de quarante. Mais est-ce sur tel article ou sur tel autre que des réductions ont été consenties ? Aucun des intéressés ne le sait ; aucun d'eux ne s'en soucie : l'important, c'est le résultat global. Avec les règles budgétaires et en conséquence de la spécialisation des crédits alloués pour chaque chapitre, on y met plus de façon, on y fait plus de manières ; mais c'est uniquement pour la forme. Au fond, les choses se passent entre commission du budget et gouvernement comme entre voyageur et hôtelier.

Maujan n'en a pas moins rendu un réel service à nos finances, qui ne sont pas très brillantes, par l'habileté avec laquelle il a su marchander. Il est rond, souriant, bonhomme et enjôleur. Il passe pour être quelqu'un et pour devoir être quelque chose. Déjà il a joué un rôle actif en 1883. Cette année-là, le général Thibaudin a été pendant quelques mois ministre de la guerre. Le capitaine Maujan, qui lui était attaché comme officier d'ordonnance, a été son homme de confiance, son conseiller et en quelque sorte son Egérie. Intelligent, teinté de littérature, le jeune aide de camp avait pris un grand ascendant sur son chef, qui était un assez pauvre sire, dépourvu d'envergure et de caractère. Le ministre s'appro- priait volontiers les initiatives de son subordonné, sauf à « lâcher » celui-ci quand il croyait s'être embarqué dans une fâcheuse affaire. Il en résulta un refroidissement qui s'accentua par la suite. Le capitaine Maujan, envoyé en disgrâce par le général Campenon, remit sa démission à celui-ci, et il entra dans la vie politique. S'étant présenté comme candidat antiboulangiste dans un arrondissement où le général Thibaudin se présentait comme candidat boulangiste, il fut élu et siégea dans la gauche radicale socialiste. Mais, de 1892 à 1902, il disparut de la Chambre. Il se consola de son échec en s'occupant de théâtre. Il a fait représenter des pièces sous le pseudonyme de Jean Malus. Il a aussi créé et dirigé plusieurs journaux : *Germinal*, la *Lanterne*, entre autres, sauf erreur. Enfin la fortune politique lui est revenue. Il a été nommé député en mai dernier, et, d'emblée, il a reconquis au Palais-Bourbon une place en vue. Il est évident qu'il est appelé à jouer un rôle dans les questions militaires. Aussi ai-je tenu à savoir quelles étaient ses idées sur la réforme de l'ar-

mée. Il a bien voulu m'en faire part, mais je dois attendre pour en parler, parce qu'il compte les exposer dans le préambule de son rapport sur le budget de l'exercice 1903. C'est devenu une mode pour les rapporteurs du budget de la guerre de profiter de leur situation pour présenter leur petit système personnel. M. Raiberti a commencé il y a deux ans; M. Bertheaux a imité cet exemple; M. Maujan marche bravement sur les traces de ses devanciers. Avouerai-je que ses propositions me sont moins sympathiques que sa personne et que, si elles venaient en discussion, je n'hésiterais pas à les combattre. Si je m'en dispense aujourd'hui, c'est que le manifeste de l'honorable rapporteur du budget n'a, quant à présent, qu'un caractère purement académique.

Mais, au fond, sa dissertation platonique me paraît quelque peu déplacée et regrettable. Il m'eût semblé plus conforme à la nature des choses que les demandes de crédits fussent épluchées avec plus de souci et les économies plus sévèrement poursuivies. J'ai indiqué le mois dernier dans quel sens il me semble qu'on doit en chercher. La question des frais de bureau a été résolue en 1902 d'une façon maladroite: personne n'est plus directement intéressé à la bonne gestion des « masses » créées pour y subvenir. Dans ces conditions, il faut s'attendre à du gaspillage. Les entreprises civiles trouvent avantageux de substituer aux fourrages classiques, au foin et à l'avoine, de la paille mélassée et d'autres produits qui, avec un égal pouvoir nutritif, coûtent moins cher et sont plus portatifs. Les chevaux n'ont pas, d'ailleurs, à l'égard de ces aliments artificiels, les répugnances que les soldats manifestent pour le biscuit, la viande de conserve ou les potages condensés. On n'a pas voulu attribuer des ordonnances aux officiers de gendarmerie pour ne pas astreindre à des fonctions de domesticité d'anciens sous-officiers grassement payés et assurés d'une retraite: l'Etat ne veut pas assurer ces avantages pécuniaires à des gens dont le seul rôle est de cirer des bottes, de fourbir des armes et d'étriller des chevaux. Mais pourquoi la garde républicaine jouit-elle des avantages refusés à la maréchaussée par raison d'économie et de dignité? Et, si les officiers de gendarmerie peuvent se passer de domestiques militaires, eux, qui sont montés et qui se mettent en tenue, pourquoi les officiers d'administration en ont-ils, eux, qui n'ont pas de monture et qui, pour la plupart, revêtent rarement l'uniforme? Voilà des détails qui, à mon avis, sont de ceux dont une commission du budget devrait se préoccuper, plutôt que de se lancer dans des études d'organisation et de tactique qui me semblent fort au-dessus de sa compétence.

* * *

J'ai dit, dans ma dernière chronique, que la fin de 1902 m'avait apporté une belle moisson d'excellents ouvrages. Ceux que j'ai reçus en décembre sont, pour la plupart, de nature à confirmer cette bonne impression.

Rien que l'envoi de la maison Chapelot a suffi à me mettre en joie : les *Etudes sur le combat*, du colonel Ardant du Picq, sont une œuvre remarquable, et l'*Armée allemande*, du commandant Félix Martin et du capitaine Ferdinand Pont, peut être donnée comme un irréprochable modèle de monographie intelligente et complète, bien ordonnée et judicieusement développée, parfaitement exacte et au courant, en même temps que d'une clarté qui en rend la lecture non seulement facile, mais attrayante. Le sujet est si fouillé que les érudits qui croient le mieux connaître les règlements et les mœurs de cette armée trouvent, presque à chaque page, des détails qu'ils ne connaissaient pas, des renseignements curieux et des aperçus à méditer. Pour ma part, j'y ai pris un plaisir extrême et j'y ai trouvé un profit considérable. S'il fallait pourtant formuler une critique, elle porterait sur l'insuffisance de l'Index alphabétique. Celui-ci est assurément bien fait ; mais il n'est que bien fait. Or, la valeur d'un répertoire de ce genre serait décuplée s'il était extrêmement complet.

J'en cite pour exemples les deux premiers points sur lesquels je suis tombé.

Les hasards d'une discussion sur la date d'incorporation des recrues — commencement d'octobre, d'après les uns, -- commencement d'avril, d'après les autres, — m'ont déterminé à vérifier si c'était bien dans la première quinzaine d'octobre que les jeunes soldats allemands entrent au service. La confirmation que je cherchais se trouve à la page 105. Mais, ni au mot *Date*, ni au mot *Incorporation*, l'Index ne renvoie à cette page.

Une autre question préoccupe, chez nous, les esprits : c'est celle des peines à infliger aux soldats. Voulant me documenter sur les conditions dans lesquelles les mauvais sujets de l'armée allemande sont rétrogradés à la deuxième classe et privés du port de la cocarde, j'ai vainement cherché à *Deuxième*, à *Classe*, à *Privation*, à *Port*, à *Cocarde*, l'indication de la page 133, qui est celle qui m'intéressait. Mais je m'arrête : le soleil, comme dit l'autre, a des taches ; et je ne voudrais pas qu'on attribuât une importance réelle à ces vétilles. Je suis bien près de considérer comme un chef-d'œuvre le volume du commandant Martin et du capitaine Pont : c'est, en tous cas, un ouvrage indispensable à quiconque veut étudier l'organisation de l'armée allemande. Et la connaissance de cette organisation ne peut laisser indifférents les militaires d'aucun pays.

Quant au recueil des œuvres complètes du colonel Ardant du Picq, car ce qui nous est donné renferme tout ce qu'on a publié de lui et les éditeurs y ont joint des notes inédites, incomplètement rédigées, mais puissantes tout de même, mais originales, mais pénétrantes, ce recueil, dis-je, est tout une révélation, en même temps qu'un régal exquis. Je ne saurais trop recommander à mes camarades, à tous ceux qu'intéresse le troublant problème de la guerre, de lire et de méditer ces pages qui débordent de pensées. Quelle psychologie subtile, unie au bon sens le plus

droit! Quelle érudition, et quelle simplicité, en même temps! Combien l'auteur de ce livre fut en avance sur son temps! Et, au surplus, ne l'est-il pas encore, en bien des points, sur le nôtre?

Je m'en voudrais de ne pas parler plus longuement de cet admirable livre, bien supérieur aux élucubrations de l'école russe, bien plus profond que tel ouvrage devant lequel on se pâme et que je pourrais citer, je m'en voudrais de ne pas le vanter davantage (comme je m'en veux de ne l'avoir pas déjà connu, du reste), si je n'avais l'intention de le lire encore et de le relire beaucoup, et de vous en entretenir fréquemment. Je compte aussi vous reparler du travail dans lequel le général Langlois, après le général de Négrier, le général Kessler et quelques autres membres du conseil supérieur de la guerre, a cru devoir nous faire connaître ses idées sur l'art militaire actuel et son à venir.

Le *Journal des sciences militaires* publie, dans sa livraison de décembre, une petite étude, très simple, mais extrêmement suggestive sur les renseignements que la presse et les correspondances privées peuvent fournir à l'ennemi. L'auteur a pris pour point de départ ce qui s'est passé pendant la guerre de 1870. Je veux dire qu'il a examiné tout ce que les Allemands ont appris sur notre compte par les lettres interceptées et par les journaux; mais la contre-partie manque (et pour cause, à ce que je suppose!) en ce sens que nous ne voyons pas ce que l'état-major français a tiré de cette source d'informations. Est-ce parce qu'il n'a pas su en profiter? Est-ce parce que la prudence du gouvernement royal avait obtenu le silence des reporters? Quoi qu'il en soit, il importe de prendre, à l'avenir, des mesures à la fois adroites et rigoureuses pour empêcher des indiscretions dont nous constatons que les conséquences risquent d'être fort graves.

Je signale aux amateurs de psychologie militaire et de joli style une plaquette éditée chez Charles Péguy, 8, rue la Sorbonne; c'est l'*Aube fraternelle*, par Moselly. Ils y trouveront quelques légères esquisses, très exactes, d'une touche fort délicate, de la vie d'un canonnier français dans l'artillerie à pied. C'est un rien, mais un rien charmant et poignant.

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Exercice de passage de cours d'eau dans la cavalerie. — Le général Baldissera.

— L'état sanitaire de l'armée. — Le cadre subalterne. — Conduite du feu de l'artillerie. — L'avancement des officiers d'état-major. — Dans la brigade spéciale du génie. — Le budget de la marine. — Une publication intéressante.

Une de vos dernières livraisons de 1902 a publié le récit d'un exercice de passage de l'Aar par une brigade de dragons. Il y a donc quelque

intérêt, pour les lecteurs de la *Revue*, à connaître une expérience analogue à laquelle s'est livré notre 13^e régiment de chevau-légers sur le Volturno, près de Capoue. Je renvoie ceux d'entre eux qui désireraient des détails plus circonstanciés à notre *Revue de cavalerie*.

Les exercices ont duré six jours. Comme le régiment n'avait jamais nagé, on procéda tout d'abord au passage à l'aide de radeaux construits par les sapeurs et transportant les hommes, les armes et l'équipement, tandis que les chevaux suivaient à la nage. Mais on rechercha une autre solution, à laquelle on se prépara progressivement.

On réunit dans un seul escadron les meilleurs nageurs du régiment, une quarantaine d'hommes, avec lesquels furent entrepris les exercices suivants :

1^{er} jour : Hommes en caleçon. Chevaux avec filet et sans selle. A l'aller, il fallut forcer quelques chevaux à effectuer le passage. Au retour, il n'y eut aucune résistance. Les hommes se laissèrent remorquer à la nage, en se tenant à la crinière.

2^e jour : Hommes en caleçon et bonnet de police. Chevaux avec filet et selle simple. On passa un par un à dix pas de distance, les hommes se tenant à la crinière et nageant en amont. Le passage s'effectua sans difficulté majeure.

3^e jour : Même tenue pour les hommes. De même pour les chevaux, plus la couverture en chabraise et les étriers. A l'aller, les cavaliers enfourchèrent les chevaux qui le permirent; le passage se fit un par un. Au retour, tous les chevaux furent montés, et la traversée se fit par groupes en ligne.

4^e jour : Hommes en habit de toile. Chevaux bridés. Au retour, quelques chevaux sont conduits comme chevaux de main.

5^e jour : Même tenue que la veille plus la bandoulière et le bidon. Les trompettes sont munis de leurs instruments et sonnent pendant la traversée. Chaque homme conduit un cheval de main. Le passage s'effectua facilement.

6^e jour : Equipement et harnachement complets. Les cavaliers passent en observant une distance de cinq pas les uns des autres, chacun avec un cheval de main. Une fois sur l'autre bord, ces derniers sont laissés à la garde d'un homme, tandis que les cavaliers retournent chercher un second cheval avec lequel ils passent le fleuve une troisième fois.

J'ai omis de dire que la largeur de la rivière est de 100 m. et la profondeur un peu supérieure à une hauteur d'homme. La vitesse du courant est de 1 m. 60.

Le passage avec un cheval de main est une nouveauté, je crois. Ce procédé procure les avantages suivants sur le mode réglementaire de passage de chevaux libres, par groupes, conduits par des soldats bons nageurs :

1. Le cheval entre dans l'eau sans résistance, même s'il n'a encore jamais nagé.

2. La traversée se fait avec ordre ; on évite les malheurs que provoque généralement la confusion causée par quelque cheval.

3. On ne perd plus de temps à chercher et à rattraper les chevaux qui se sont sauvés sur l'autre rive.

4. Si besoin est, les chevaux de main peuvent passer harnachés au complet. On épargne ainsi le chargement sur les radeaux.

Un cheval se plie parfaitement à passer plusieurs fois un cours d'eau. Au cours des exercices, certains chevaux traverseront jusqu'à seize fois le Volturno dans l'espace de deux heures, cela après les exercices du matin. On croit pouvoir conclure des expériences du 13^e régiment qu'avec les meilleurs nageurs formés en escadron, il serait possible de faire passer tous les chevaux d'un régiment en moins de deux heures. Il semble assez probable qu'on en viendra à former, dans chacun de nos régiments de cavalerie, un escadron de nageurs. Bien entendu, extérieurement cet escadron ne différera en rien des autres, seulement ses hommes et chevaux seront exercés à la nage et soumis à cet effet à des exercices spéciaux. Tout ce qui peut contribuer à favoriser l'indépendance des mouvements de la cavalerie doit être recherché avec soin. Il suffira souvent de quelques cavaliers pour lesquels un fleuve n'est point un obstacle, pour disposer d'un avantage signalé dans le service d'exploration et de transmission des ordres. D'autant plus qu'en cas de guerre, il est fort imprudent de compter sur les ponts.

— Le bruit a couru, il y a quelques jours, de la démission de notre brave et intelligent général Baldissera. On l'attribuait à l'échec de la présentation du général comme sénateur. On a même prétendu que le président du conseil, M. Zanardelli, était le principal adversaire de la désignation comme sénateur du général, celui-ci ayant, dans sa jeunesse, combattu dans l'armée autrichienne. Tous ces racontars sont calomnies pures et cancans de journaux à court de copie. Le général Baldissera n'a rien demandé du tout, et il reste désigné, en cas de guerre, pour le commandement d'une de nos trois armées.

— Quatre officiers italiens ont été commandés pour suivre les opérations des Anglais en Afrique contre le Mad Mullah. Cette autorisation est la conséquence de celle accordée par le gouvernement à l'Angleterre de traverser le territoire de la colonie italienne. Les opérations commenceront fin janvier.

— Les journaux socialistes ont prétendu, il y a quelque temps, que l'état sanitaire dans l'armée laissait à désirer. Une interpellation a même été déposée à la Chambre des députés. Elle a permis au ministre de la guerre de fournir des renseignements rassurants, basés sur la statistique

des malades et des morts pendant le mois de septembre, qui étant celui des grandes manœuvres est aussi celui des grandes fatigues. Pendant ce mois là, l'armée a compté 19 752 malades, représentant 184 513 jours de maladie, soit 31.6 jours pour 1000 hommes de présence, et 1.6 entrées journalières à l'infirmerie pour 1000 hommes. Le nombre des morts a été de 82, soit 0.42 % d'effectif moyen.

Ce sont les régions de Naples et de Rome qui sont les moins favorisées, sans cependant que le chiffre des morts et des malades y présente rien d'anormal. Et cependant on aurait pu s'attendre à une situation moins satisfaisante, étant données les considérations d'acclimatation; car il est de règle générale, au recrutement, que les hommes du nord sont envoyés, pour accomplir leur service, dans les régions du midi et vice et versa.

— A diverses reprises, je vous ai entretenu de la question non encore entièrement résolue du cadre subalterne. On a fait taire, momentanément, les protestations les plus vives, en promouvant 400 lieutenants d'infanterie au grade de capitaine, dans les conditions que je vous ai dites. L'arme la plus nombreuse étant ainsi satisfaite, on a l'illusion d'avoir contenté les autres. En réalité, il n'en est rien. Le mécontentement, je puis vous le certifier, est général dans l'artillerie, dans le génie et parmi les officiers des troupes non combattantes. Actuellement, par exemple, bon nombre de lieutenants d'artillerie et du génie ont leurs treize ans de grade, et il faut toute leur bonne volonté, tout leur esprit de devoir et de résignation pour que leurs récriminations ne soient pas plus vives. D'autre part, le ministère est dans la quasi-impossibilité de répondre à leurs légitimes désirs, les exigences du budget entravant ses intentions généreuses. Il en est même réduit parfois à ajourner de quelques mois, par motif d'économie, la repourvue de tel ou tel poste.

Peut-être serait-il possible de s'arrêter au système que m'exposait récemment un officier particulièrement compétent en la matière. Il s'agirait d'appeler à fonctionner comme officiers subalternes un certain nombre de sous-officiers. Ceux-ci, avec une solde plus avantageuse et l'autorité que leur donnerait leur fonction, mettraient plus d'intérêt et de bonne volonté à suivre leur humble carrière, qui, dans les conditions actuelles, laisse peu de place à l'idéal. Le service n'y perdrat rien non plus, car une des forces du régiment réside dans la qualité de ses sous-officiers. Quant aux officiers, leur effectif étant réduit, ils seraient assurés d'une plus rapide promotion aux grades supérieurs.

Qu'en sera-t-il de ce projet qui, paraît-il, n'est pas un simple projet en l'air? Je crains fort que nous ne voyions pas son adoption.

— Encore que notre nouvelle artillerie ne comporte pas un canon à tir rapide au sens où on l'entend en France, son matériel réalise un grand progrès sur notre ancienne pièce de bronze de 75 mm. A la vérité, la

conduite du feu adoptée jusqu'ici différait peu de l'ancienne. Il semblait ne pouvoir en être autrement, car si, au point de vue balistique la nouvelle pièce est en sensible perfectionnement, elle n'en a pas moins maintenu l'affût rigide.

Toutefois, après avoir soumis à de nombreuses épreuves les batteries au camp de Nettuno où, comme vous savez, on étudie aussi les matériels et la tactique des artilleries étrangères, on en est venu à modifier profondément notre conduite du feu. Quoique cette décision n'ait pas encore été rendue publique, je suis en mesure de vous fournir quelques renseignements.

Le but poursuivi est d'obtenir des procédés de commandement plus automatiques, d'où, conséquence nécessaire, une plus grande rapidité du tir et une plus grande simplicité dans ses opérations.

La détermination de la distance, cette période initiale et critique du feu, serait recherchée de la façon suivante : La batterie arriverait en position avec ses hausses échelonnées, par sections, de deux en deux hectomètres. La hausse inférieure, celle de la section de droite, serait estimée incontestablement trop basse. Les trois sections tireraient successivement, la première revenant à son tour de tir avec une hausse de six hectomètres supérieure à sa hausse précédente. Aussitôt qu'une salve aurait été observée au delà du but, le capitaine contrôlerait le résultat avec les deux sections dont le tour est venu de tirer, la première reprenant la hausse de la précédente, la seconde baissant de deux ou de un hectomètre au moins.

Ces diverses opérations de réglage n'exigent que deux commandements : *Hausse... échelonnez par deux* (ou par un ou par trois); puis, après le premier coup long : *Contrôle. Echelonnez moins un* (ou deux).

Cet exemple permet de se rendre compte de la façon dont on espère obtenir l'automatisme du commandement. Il y a tout avantage à y arriver, le capitaine ayant ainsi son attention détournée au moindre degré des objets importants sur lesquels il doit la fixer : efficacité du tir, mouvement du but, inspection du terrain.

Touchant la tactique générale du champ de bataille, on s'efforcera de développer mieux l'appui constant et efficace que l'artillerie doit prêter à l'infanterie.

Je vous entretiendrai avec plus de détail de ces divers points, lorsque la nouvelle tactique et la nouvelle conduite du feu auront été mieux précisées et seront devenues réglementaires. Pour le moment, je serais plutôt porté à regretter notre tendance à changer trop facilement de méthode et à prendre trop promptement nos résolutions.

— Le général Ottolonghi, ministre de la guerre, vient de proposer au Sénat et de renvoyer à l'étude d'une commission spéciale divers projets sur la situation des officiers. Le plus important concerne l'avancement

des officiers d'état-major, dont, jusqu'ici, les promotions manquaient quelque peu de régularité. Il eût été souvent fort difficile d'expliquer pourquoi tel promu à un grade supérieur se voyait préféré à tel camarade dont c'était le tour. Une bonne formation des cadres est trop dans l'intérêt de l'armée pour n'y pas apporter toute l'attention désirable, cela surtout quand il s'agit du service exceptionnellement important de l'état-major. Et l'on sait le rôle que joue dans cette formation des cadres la justice et la régularité dans le choix des promotions.

— La plus grande activité se manifeste dans la Brigade spéciale du génie. C'est là que sont mises à l'étude les questions d'aéronautique, de photographie militaire, d'éclairage électrique pour l'armée, projecteurs, etc. Naturellement, le public n'est pas mis dans la confidence de ces travaux. Il sait seulement que dans ce moment-ci on construit un nouvel appareil photographique pour petits ballons captifs, permettant des relevés topographiques plus nets. Cet appareil est muni d'un objectif spécial et d'un obturateur commandé à distance par un courant électrique.

Un autre appareil électrique a été construit pour le maniement à distance des projecteurs électriques. On met ainsi hors de danger le personnel qui, avec notre système actuel, devait se placer près du projecteur pour assurer son fonctionnement et se trouvait exposé aux coups qu'attire le foyer lumineux.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler la contribution de l'armée aux recherches scientifiques. C'est ainsi que l'on a commencé récemment une série d'ascensions aérostatiques destinées à des études sur la température des couches atmosphériques supérieures. Il est question de construire à Monte-Mario, près de Rome, un observatoire météorologique militaire, au service de la section photographique et de la section aéronautique. Récemment a été établie là une station radiotélégraphique, système Marconi.

— Un mot sur le budget de la marine. Il s'élève, pour le prochain exercice, à 127 482 000 fr., et prévoit l'achèvement de l'armement de deux cuirassés de première classe, le *Benedetto Brin*, à Naples, et le *Regina Margherita*, à la Spezia. Deux autres seraient mis en construction à Castellamare et à Venise. Seraient construits également trois sous-marins, deux transports à charbon, deux contre-torpilleurs, deux remorqueurs, quatre torpilleurs de première classe, deux navires-citernes, deux canonnières pour les lagunes et d'autres bateaux d'accessoire importance. Le programme est riche comme on voit. Mais notre industrie nationale, devenue florissante, est en mesure d'y pourvoir.

— Je suis heureux de vous signaler la publication, chez U. Hoepli, à Milan, de *La « Stella polare » nel mare artico*, par S. A. R. le duc des Abruzzes. Comme cette expédition polaire a été la première exclusivement

italienne, ce livre jouit chez nous d'un grand succès qui s'étendra aussi à l'étranger. Il nous fait voir tout ce que l'on peut obtenir, les obstacles que l'on parvient à vaincre par l'énergie, la volonté, le courage et l'esprit de discipline. Par ces qualités, on surmonte tout, on domine les situations les plus terribles et même les conditions les plus inclémentes de la nature. A ce point de vue, cet ouvrage est des plus intéressants.

Il ne l'est pas moins au point de vue des résultats de l'expédition, puisque celle-ci, avec $86^{\circ}34'$ de longitude septentrionale, a dépassé le point extrême atteint par les expéditions précédentes, soit 37 km. de plus que l'expédition Nansen. Il s'en est fallu de 384 kilomètres seulement que le pôle ne fut atteint.

Ce premier volume, richement illustré, renferme la description du voyage. Le second sera consacré aux résultats scientifiques. Un premier tirage de 4500 exemplaires est épousé, et la souscription close pour une deuxième édition de 2500. Il est probable qu'une troisième édition sera entreprise ; l'éditeur y travaille déjà.

Au point de vue plus spécialement militaire, il faut relever, dans ce livre, d'utiles considérations sur les marches prolongées dans la neige.

BIBLIOGRAPHIE

Campagne de 1809 (en Allemagne et en Autriche), par le lieutenant-colonel SASKI. Tome III, Paris, 1902. Berger-Levrault, éditeur.

Voici un beau volume d'un très vif intérêt. Cet in-octavo de 408 pages est rédigé dans le même esprit que les deux premiers tomes, avec la même scrupuleuse méthode, avec la même intelligence du sujet, avec la même perfection typographique. Je serais peut-être tenté de lui adresser le reproche qui était adressé le mois dernier, dans une chronique, à une autre publication de la Section historique de l'état-major de l'armée. En dépit de l'emploi de caractères d'imprimerie différents, par quoi la provenance des documents se reconnaît, en général, du premier coup d'œil, le texte de l'auteur ne se distingue pas toujours suffisamment des lettres ou ordres émanant de l'empereur (page 91, par exemple). D'autres fois (notes des pages 86 et 87), on ne voit pas la nécessité d'un interlignement différent suivant que le texte est de première ou de seconde main. Enfin, les renvois contenant des ordres présentent une certaine confusion. Je citerai celui de la page 206 qui exige quelque effort d'attention. Par des guillemets, des filets, des italiques, on eût donné plus de clarté. Je sais bien